

# COMMUNE DE WIESVILLER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

Département  
de la Moselle

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 mai 2022 à 19 h 30

Nombre des membres  
en exercice : 15

Le Conseil Municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la  
présidence de M. PHILIPPI Franck, maire

Membres présents :  
12

**PRESENTS** : BEYER Didier, SCHALLHAMMER Dominique,  
PIRON Christelle, SCHWARTZ Marlène, LETT Michel  
SCHEIDHAUER Anne, LETT Mathieu, SCHNEIDER Agathe  
SEILER Géraldine, , POTIER Luc, PEIFER Emilie,

Date de convocation :  
07.05.2022

**Absents excusés** : LETT Elodie représentée par Emilie PEIFER,  
EYERMANN Elodie représentée par Franck PHILIPPI, THALEZ Robin

Nombre de procurations :  
2

**Absent non excusé** : -

Secrétaire de séance : Anne SCHEIDHAUER

### ORDRE DU JOUR

- DEMANDE DE SUBVENTION OPERATION « PLAQUES BILINGUES »
- PROJET ACQUISITION DE TERRAINS PARCELLES PRIVEES
- JOBS D'ETE
- MODIFICATION CHARGES LOGEMENT PRESBYTERE
- FUTURS DIPLOMES
- FETE DE LA MUSIQUE
- DIVERS

Le compte rendu de la séance du 25 mars 2022 a été adopté à l'unanimité.

## **1 - DEMANDE DE SUBVENTION OPERATION « PLAQUES BILINGUES »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

### **DECIDE**

- De procéder au renouvellement des plaques de rues en les remplaçant par des plaques de rue bilingues
- De solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est pour une dépense s'élevant à  
**2 470.31€ TTC**

## **2 - ACQUISITION PARCELLES DE TERRAINS PRIVES**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir en cas d'opportunité les parcelles de terrain sises sur le ban de la commune, mises en vente par des propriétaires privés et cadastrées en **zone NJ** (jardin) ou **A** (agricole).

A terme, ces acquisitions pourraient, dans le cadre d'une démarche écologique, faire l'objet de créations de serres d'hiver ou toute autre activité en rapport avec la culture et plantations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition du Maire ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de terrains mis en vente par des particuliers dans les zone **NJ** ou **A** au meilleur prix et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **3 - JOBS D'ETE**

**Le Maire expose,**

Depuis 2 années consécutives, la commune a pu faire bénéficier à 2 jeunes gens du village à un contrat saisonnier d'été d'une durée d'un mois chacun et subventionné par l'Etat sous le dispositif « JOBS d'été », dispositif non reconduit pour l'année 2022.

Aussi, dans une démarche d'aide aux jeunes, afin de leur permettre d'accéder à une première expérience professionnelle, mais également à pallier aux difficultés financières qu'ils rencontrent et que la crise sanitaire n'a fait qu'accentuer depuis 2 années, le maire propose au Conseil Municipal de reconduire en juillet et août 2022 les contrats saisonniers pour deux jeunes gens de la commune à raison d'un mois chacun sans aide financière de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTE**

la proposition du Maire telle qu'énumérée ci-dessus selon les crédits ouverts au budget primitif 2022, chapitre 012.

#### **4 - MODIFICATION CHARGES LOGEMENT PRESBYTERE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

##### **DECIDE**

De fixer le montant des charges locatives pour le logement du presbytère comme suit :

- 60 € par mois au lieu de 75 € précédemment.

#### **5 - FUTURS DIPLOMES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

##### **DECIDE**

- De récompenser les lycéens nouvellement diplômés (+ de 16 ans) en leur offrant une récompense sous forme de ticket cinéma + menu McDonald d'une valeur d'environ 15 €.
- De maintenir le bon d'encouragement d'une valeur de 30 € remis aux élèves des établissements primaires accédant au collège en classe de 6<sup>ème</sup>.

#### **6 - FETE DE LA MUSIQUE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Fête de la Musique sera organisée par l'Interassociation de Wiesviller le 25 juin 2022 à la salle polyvalente avec la participation de l'Ecole de Musique de Sarreguemines (Moselle). La commune apportera son soutien financier à cette organisation.

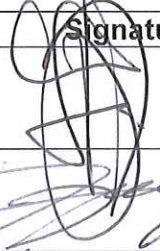
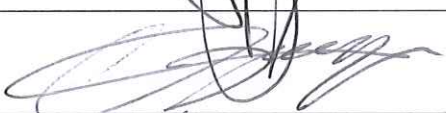


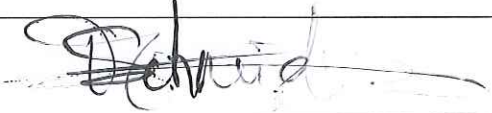
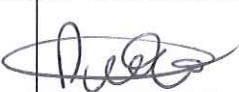


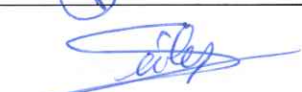

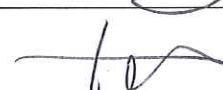
#### **7 - DIVERS**

Le maire informe que le bulletin municipal 2021 est en cours d'impression.

Il informe également de la tenue du bureau de vote pour les élections législatives qui se dérouleront les 12 et 19 juin 2022.

La présente séance est close et présente les délibérations n° 1 à 7 .

Ont signé au registre :

Noms des membres	Signatures
1 .PHILIPPI Franck	
2. BEYER Didier	
3. SCHALLHAMMER Dominique	
4. SCHWARTZ Marlène	
5. LETT Michel	
6. SCHNEIDER Agathe	
7. LETT Elodie	absente
8. PIRON Christelle	
9. EYERMANN-HEMMERT Elodie	absente
10. THALEZ Robin	absent 
11. SCHEIDHAUER Anne	
12. SEILER Géraldine	
13. PEIFER Emilie	
14. LETT Mathieu	
15. POTIER Luc	